

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
MERCREDI 2 AVRIL 2025**

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUREAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY MME LABRANDE, Mme MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME ARAB, MME GATIEN et MME BEVERINA

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :

MME LAUNAY à MME MARTIN

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du P.V. du 06.03.25 (cf document joint)
2. Finances
  - a. Compte Financier Unique 2024 (CFU) du CCAS (cf. document joint)
  - b. Affectation du Résultat 2024
  - c. Budget primitif 2025 (cf. document joint)
3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente
5. Points d'Information
6. Questions diverses

## ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs.

### 1. Adoption du PV 06.03.25

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 06.03.25 est adopté à l'unanimité.

### 2. Finances

#### a. Compte Financier Unique 2024 (cf. document joint)

Monsieur le Président présente la délibération et quitte la séance pour ne pas prendre part au vote conformément à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales L. 2121-14. La présidence est alors confiée à M. Jacques CHANDENIER, Vice-Président.

Monsieur Jacques CHANDENIER, Vice-Président propose à l'assemblée d'adopter le Compte Financier Unique 2024 tel que présenté ci-dessous :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	15 532, 00 €	428 243, 07 €	443 775, 07 €
	Recettes réalisées	19 617, 76 €	428 953, 00 €	448 570, 76 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Prévision budgétaire totale	63 890, 11 €	442 873, 00 €	536 763, 11 €
	Dépenses réalisées	36 253, 76 €	450 876, 80 €	487 130,56 €
	Restes à réaliser	722,91€		722,91€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 16 636, 00 €	- 21 923,80 €	- 38 559, 80 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	48 358, 11 €	44 629, 93 €	92 988, 04 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	31 722, 11 €	22 706, 13 €	54 428, 24 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 722.91 €		-722.91 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	<b>30 999, 20 €</b>	<b>22 706, 13 €</b>	<b>53 705, 33 €</b>

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE A L'UNANIMITE** le CFU 2024 du CCAS de la commune de Chambray-lès-Tours sous la présidence de M. Jacques Chandenier, Vice-Président
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Champigny revient sur la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du CCAS après celui de la Ville. Elle suggère de présenter le DOB du CCAS avant celui de la Ville afin de prendre en compte les observations éventuelles pour le budget du CCAS.

Monsieur le Président précise que les services de la Ville et du CCAS travaillent très en amont pour préparer les projets de DOB et de budget, prenant en compte les contraintes et les évolutions pour la commune. Monsieur le Président informe qu'en 2026, le DOB et le budget du CCAS seront présentés avant ceux de la Ville.

#### **b. Affectation du Résultat 2024**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter le Compte de Résultat 2024 et de l'adopter comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
<b>INVESTISSEMENT</b>	48 358,11 €		- 16 636,00 €	31 722,11 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	44 629,93 €		-21 923,80 €	22 706,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 988, 04 €</b>		<b>- 38 559,80 €</b>	<b>54 428,24 €</b>

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

	Résultat de clôture 2024	Restes à réaliser	Affectation
<b>INVESTISSEMENT</b>	31 722,11	-722,91	30 999,20 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	22 706,13		22 706,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 428,24</b>		<b>53 705,33 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**ADOpte** à l'unanimité la reprise définitive des résultats de l'exercice 2024 dans le budget primitif 2024 du CCAS,

**DECIDE** d'affecter à l'unanimité le résultat 2024 comme suit :

**002 Résultat de fonctionnement reporté :** 22 706,13 €  
**001 Solde d'exécution section d'investissement reporté :** 31 722, 11 €

### c. Budget primitif 2025

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration le détail du budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**Par 16 voix POUR, 0 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION (MME CHAMPIGNY)**

**ADOpte** le Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2025 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	437 756,13 €	426 800,00 €	44 879,20 €	2 130,00 €	482 635,33 €	428 930,00 €
Opérations d'ordre	17 473,00 €	5 723,00 €	5 723,00 €	17 473,00 €	23 196,00 €	23 196,00 €
Opérations de l'exercice	455 229,13 €	432 523,00 €	50 602,20 €	19 603,00 €	505 831,33 €	452 126,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	722,91 €	0,00 €	722,91 €	0,00 €
Excédents ou déficits reportés	0,00 €	22 706,13 €	0,00 €	31 722,11 €	0,00 €	54 428,24 €
<b>Total du budget 2025</b>	<b>455 229,13 €</b>	<b>455 229,13 €</b>	<b>51 325,11 €</b>	<b>51 325,11 €</b>	<b>506 554,24 €</b>	<b>506 554,24 €</b>

**PRECISE** que les restes à réaliser 2024 de la section d'investissement sont intégrés au budget primitif 2025 pour 722,91 € en dépenses.

**AUTORISE** Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,5% et Investissement : 7,5%, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Mme Champigny indique que le CCAS ne propose pas d'autres actions, notamment avec la construction de nouveaux logements sociaux qui nécessitent des services supplémentaires. Elle souligne l'isolement des personnes âgées et des personnes dans la commune.

Monsieur le Président précise que le CCAS a engagé un travail en direction des parents avec une référente parentalité afin de répondre aux problèmes rencontrés sur la commune : éducation, logement, mixité sociale et interculturelle, familles monoparentales... Une présentation d'un premier bilan de la parentalité sera proposée lors d'un prochain Conseil d'administration.

La commune a également fait le choix d'acquisitions foncières afin de proposer de nouvelles formes d'habitat en direction des personnes âgées, avec deux programmes de logements inclusifs : l'un au sein de l'écoquartier (lot G1) avec 23 logements et dans le centre-bourg avec 6 maisons de plain-pied, un appartement dans l'ancien presbytère et une résidence de 20 logements.

Quant à l'isolement, il est rappelé par Monsieur MARTINAGE que ce sujet fait l'objet d'une attention particulière du CCAS depuis plusieurs années et qu'une enquête à ce sujet est actuellement en préparation avec le Service Communication et sera initiée au mois de mai.

### **3. Relevé de décisions prises par le Président pour les dossiers de demandes d'aide légale**

- 1 dossier d'obligation alimentaire en faveur d'une personne âgée pour des frais de placement à l'EHPAD Val de Brenne d'Auzouer-en-Touraine le 13/02/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale en faveur d'une personne âgée pour des frais de placement à l'EHPAD Le Clos Mignot à Luynes le 28/02/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale en faveur d'une personne domiciliée à Chambray-lès-Tours le 28/02/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale en faveur d'une personne âgées pour des frais de placement à l'EHPAD Résidence du Port à Saint-Denis de l'Hôtel (45) le 28/02/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale en faveur d'une personne sous tutelles pour des frais de placement dans l'établissement Cluny Section Occupationnelle de Ligueil le 07/03/2025.

#### 4.Relevé des décisions d'aides financières de la Commission permanente

Budget 2025	Commission Permanente 2025	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL	BUDGET RESTANT
	<b>Nombre d'aides accordées</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>12</b>										<b>32</b>	
5 800,00	Chèques multiservices	110,00	100,00	120,00										330,00	5 470,00
1 000,00	Chèques carburant	0,00	0,00	0,00										0,00	1 000,00
10 500,00	Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau,...)	1084,85	600,00	1550,00										3 234,85	7 265,15
3 000,00	Aides aux scolaires et animation jeunesse	124,80	252,80	163,02										540,62	2 459,38
5 300,00	Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	250,00	411,50	508,99										1 170,49	4 129,51
2 000,00	Prêts	0,00	0,00	0,00										0,00	2 000,00
1 000,00	Aides BAFA / Permis de conduire	0,00	400,00	0,00										400,00	600,00
<b>28 600,00</b>		<b>1 569,65</b>	<b>1764,30</b>	<b>2342,01</b>										<b>5 675,96</b>	<b>22 924,04</b>
	<b>Hors commission</b>	<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Sept</b>	<b>Oct</b>	<b>Nov</b>	<b>Déc</b>	<b>TOTAL</b>	
	<b>Nombre de foyers</b>	<b>23</b>	<b>21</b>											<b>44</b>	
	Chèques multiservices	675,00	610,00											1 285,00	
	Chèques carburant	0,00	0,00											0,00	
	Carte transport urbain	0,00	0,00											0,00	
<b>28 600,00</b>		<b>675,00</b>	<b>610,00</b>											<b>1 285,00</b>	

MONTANT TOTAL ACCORDÉ : 6 960,96 €

MONTANT TOTAL RESTANT : 21 639,04 €

Prise en charge épicerie solidaire	44,45 €	50,00 €													116,45 €
------------------------------------	---------	---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------

## 5. Points d'information

### 1. Inscriptions sortie Saumur et séjour ANCV à Mimizan.

Le CCAS a fait le plein des inscriptions pour la sortie à Saumur les 10 et 11 juin prochains : 132 inscriptions ont été enregistrées. Pour le séjour ANCV à Mimizan du 8 au 12 septembre : 51 personnes ont été enregistrées dont 30 éligibles à l'aide ANCV.

### 2. Quinzaine de la Parentalité 2025

Dans le cadre de la Quinzaine de la Parentalité qui se déroulera du 22 mars au 6 avril, l'Espace de parents organise des animations gratuites autour des relations parents-ados samedi 22 mars de 14h30 à 17h30 salle Marcadet. Ces actions ont pour objectif de proposer davantage de ressources pour accompagner les parents dans leur fonction parentale.

Au programme :

**14h30 : Théâtre forum par la Tite Compagnie** : les comédiens vont proposer de mettre en scène des situations vécues par les adolescents et leurs parents, par une approche humoristique : les relations entre pairs, la compréhension de l'adolescence, les cadre et les limites, le harcèlement, comprendre son ado, comprendre ses parents...

A partir de 15h30, différents stands seront proposés au public :

- **Comment gérer ses émotions en tant que parent et adolescent ?** : une rencontre proposée par Elise Gillotin animatrice de l'espace Ados de Chambray afin de comprendre ses émotions et savoir les gérer au quotidien.

- **Maison des Droits de l'Enfants de Touraine (MDET)** avec le jeu « Chemin de parents » animé par Benoit Fiaud, responsable de projets sociaux MDET. Autour d'un jeu de plateau, parents et ados pourront échanger sur les représentations, les préjugés, les situations partagées...

- **Maison des Jeux de Touraine** : animation d'un temps autour des jeux de société pour les parents et les adolescents

- **Exposition « Être parent c'est... »** par le Planning familial 37

17h : cette journée s'achèvera par un goûter offert aux familles.

**Pour en savoir plus** : du 22 mars au 6 avril 2025, la Médiathèque proposera également des ouvrages (livres, DVD) sur le thème de la parentalité, notamment les relations parents-ados.

### 3. Signature du Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes

La commune a engagé, via le CCAS, des démarches auprès de la Préfecture pour signer en 2025 le *Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes*. En Indre-et-Loire en 2023, on dénombrait 2 807 personnes victimes de violences intrafamiliales dont 74 % étaient des femmes et 1 823 victimes de violences conjugales dont étaient 85 % de femmes. Ce protocole est un outil de pilotage et de coordination des actions. Il réunit les engagements de plus de soixante partenaires sur cette cause et contribue à mieux coordonner les différentes réponses apportées aux violences faites aux femmes sur le département.

Ses objectifs sont :

- Formaliser le partenariat entre les divers acteurs impliqués dans la lutte contre les violences conjugales : services de l'Etat, institution judiciaire, collectivités locales, services départementaux, organismes de défense du droit des femmes : CIDFF, Aide aux Victimes...
- Coordonner les divers acteurs et mieux connaître le rôle de chacun ;
- Renforcer leur complémentarité autour de situations concrètes pour faciliter la mise à l'abri des femmes et leur relogement.

Ce protocole repose également sur trois axes :

- la prévention ;
- l'accompagnement des victimes ;
- la prise en charge des auteurs pour prévenir la récidive.

Chaque partenaire désigne une personne référente et s'engage à mettre en place des actions de sensibilisation (supports de communication, presse, spectacle thématique...), de formation en direction du personnel (CCAS, Petite enfance, Police municipale...) pour repérer et mieux accompagner les femmes victimes de violence.

#### **4. Le point sur le démarrage des programmes à l'écoquartier**

**Lot A1** : Valloire Habitat

51 logements (20 PSLA et 31 locatifs)

Début des travaux : 03/02/25

Livraison : 2026

**Lot G1** : Touraine logement

30 logements (12 PLUS, 8 PLAI, 10 PLS dont 23 inclusifs)

Début des travaux : 20/01/25

Livraison : 2026

**Lots G2/H1** : promoteur AETHICA

42 maisons (22 maisons en bail réel solidaire (BRS) commercialisées par Valloire et 20 maisons dont 10 en logements locatifs sociaux PLS)

Début des travaux : 27/12/24

Livraison : fin 2026- début 2027

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.*